

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absente : M^{me} Annie Bastien, conseillère

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :
M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêt des élus
7. Mandat au directeur général et greffier-trésorier durant la période électorale
8. Prolongation du contrat de production à la carrière municipale
9. Appui - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustements financiers de certains programmes destinés aux municipalités
10. Amendement à la résolution 2025-265 - Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)
11. Amendement à la résolutions 2023-232 - Nomination des fonctionnaires désignés à l'application réglementaire - Règlement 557-2019 en matière d'incendie et sécurité publique
12. Amendement à la résolution 2023-234 - Nomination des fonctionnaires désignés à l'application des règlements en matière d'urbanisme et à l'application du règlement 552-2019 sur les nuisances
13. Amendement aux résolutions 2023-449 et 2024-250 - Nomination des fonctionnaires désignés à l'application réglementaire - Règlement 676-2023 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige
14. Octroi de contrat - Artelia Canada inc. - Appel d'offres public AP25-003 - Services professionnels - Mise aux normes de trois stations de pompage pour les eaux usées
15. Octroi de contrat - Plomberie Spec 360 inc. - Demande de prix G25-024 - Services de plomberie - Immeubles municipaux (2026-2027-2028)
16. Renouvellement de contrat - Ventilation F. Rivest inc. - Climatisation et chauffage des immeubles municipaux (2026-2027-2028)
17. Renouvellement du contrat de service (à entériner) - Ticketpro inc. - Billetterie - Service des loisirs et de la culture
18. Adoption des comptes fournisseurs
19. Dépôt de l'état des activités financières
20. Dépôt des états financiers comparatifs 2024-2025
21. Parole aux conseillers
22. La mairesse vous informe
23. Période de questions
24. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

En témoignage de sa reconnaissance, la Municipalité invite le conseiller du district 4, M. Jonathan Théorêt, à apposer sa signature au Livre d'Or de la Municipalité, celui-ci ayant décidé de ne pas renouveler sa candidature aux prochaines élections.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2025-318

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2025-319

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, de la tenue de registre du 23 septembre 2025 et de l'ouverture de soumissions du 25 septembre 2025, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance du document administratif suivant, lequel est déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

- Correspondance du ministère de la Sécurité publique - Réponse à une demande de révision de décision

6. Déclaration d'intérêt des élus

Aucune déclaration d'intérêt n'est mentionnée.

7. Mandat au directeur général et greffier-trésorier durant la période électorale

CONSIDÉRANT la période électorale qui débute le 19 septembre 2025 et qu'aucune séance du conseil ne peut avoir lieu avant l'assermentation des nouveaux élus;

CONSIDÉRANT le règlement 724-2024 sur la délégation de pouvoirs et le contrôle et suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT l'article 17 dudit règlement qui traite de l'autorisation des paiements;

CONSIDÉRANT l'article 27 dudit règlement qui traite des sanctions contre un employé.

POUR CES MOTIFS,

2025-320

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre au directeur général et greffier-trésorier d'autoriser le paiement des dépenses durant la période électorale, du 19 septembre au 10 novembre 2025, ce qui, habituellement, doit faire l'objet d'une autorisation de paiement par le conseil. Les dépenses seront présentées dans une liste des déboursés à la première séance ordinaire suivant les élections du 2 novembre 2025.

Entre le 1^{er} octobre et le 10 novembre 2025, le directeur général et greffier-trésorier peut suspendre un employé sans salaire et faire rapport au conseil lors de la première séance ordinaire suivant les élections.

8. Prolongation du contrat de production à la carrière municipale

CONSIDÉRANT QU' en 2024, la municipalité de Chertsey a octroyé un contrat afin de produire du gravier et du sable à la carrière municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat n'a pu être réalisé avant septembre 2025 en raison de la réduction de charge sur le pont de l'avenue du Castor;

CONSIDÉRANT l'envergure et les coûts des déplacements de la machinerie à la carrière municipale, l'entrepreneur a proposé à la Municipalité de poursuivre la production de sable et gravier afin de rencontrer les besoins pour la saison 2026-2027, ce qui doublerait la production prévue originalement au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QUE les budgets sont prévus dans la taxe sur la voirie et qu'une résolution est nécessaire pour utiliser l'argent à cet effet;

CONSIDÉRANT l'économie à réaliser pour la production supplémentaire de 18 000 tonnes de sable abrasif.

POUR CES MOTIFS,

2025-321

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la prolongation du contrat pour la somme de 105 547,05 \$ (taxes incluses), afin de poursuivre la production de sable et de gravier pour la saison 2026 et 2027.

Cette somme sera assumée par l'affectation du fonds de taxe du réseau routier.

9. Appui - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustements financiers de certains programmes destinés aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation des projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle.

POUR CES MOTIFS,

2025-322

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Chertsey demande au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, ainsi qu'au député de notre circonscription;

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

10. Amendement à la résolution 2025-265 - Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)

CONSIDÉRANT QUE des précisions doivent être apportées à la résolution 2025-265, adoptée à la séance ordinaire du 25 août 2025, afin de la rendre conforme aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du Guide du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle et son projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey s'engage à déposer le suivi d'avancement des travaux exigé périodiquement par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey assume sa part des coûts admissibles ainsi que tous les coûts de réalisation du projet qui dépassent l'aide financière reçue pour celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey paiera sa part des coûts d'entretien et d'exploitation continus du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey s'engage à assurer l'entretien et la pérennité du projet.

POUR CES MOTIFS,

2025-323

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise le dépôt de candidature de la Municipalité de Chertsey au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUI) offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin d'offrir une subvention de 5 500 \$ aux propriétaires d'installations septiques construites avant 1981 qui souhaitent entreprendre des travaux pour les rendre conformes aux normes actuelles.

Le directeur du Service de l'urbanisme, M. Omar Moussaoui et la cheffe de division - secteur environnement du Service des travaux publics, M^{me} Ariane Lafrenière, sont les personnes responsables et principaux interlocuteurs de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

11. Amendement à la résolutions 2023-232 - Nomination des fonctionnaires désignés à l'application réglementaire - Règlement 557-2019 en matière d'incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE l'administration et l'application de la réglementation en matière d'incendie et de sécurité publique sont confiées à certains fonctionnaires désignés, notamment au Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU' il est obligatoire d'identifier le ou les fonctionnaires désignés à l'application réglementaire par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de modifier la résolution 2023-232 afin d'ajouter des fonctionnaires désignés à l'application réglementaire.

POUR CES MOTIFS,

2025-324

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à la majorité des conseillers présents :

De retirer la nomination de fonctionnaire désigné de M. Jules Foucher et M. Simon Perreault de la résolution 2023-232;

De nommer, en plus des fonctionnaires désignés par la résolution 2023-232, M. Jean-Michel Delley, M. Thomas Bouvrette, M. Pierre-Paul Rivest et M. David De Palma-Ayotte pour l'application du règlement 557-2019. Cette désignation prendra fin avec la fin du lien d'emploi;

De les autoriser à émettre des constats d'infraction;

2025-10-01

Toute démarche légale ayant été entreprise par l'un ou l'autre de ces fonctionnaires désignés est résolue conforme.

La conseillère M^{me} Valérie Léveill  vote contre cette proposition.

12. Amendement   la r solution 2023-234 - Nomination des fonctionnaires d sign s   l'application des r glementations en mati re d'urbanisme et   l'application du r glement 552-2019 sur les nuisances

CONSID RANT QUE l'administration et l'application de la r glementation en mati re d'urbanisme et de nuisance de la Municipalit  de Chertsey sont confi es aux inspecteurs municipaux et aux fonctionnaires d sign s;

CONSID RANT QU' il est obligatoire d'identifier le ou les fonctionnaires d sign s   l'application r glementaire par voie de r solution;

CONSID RANT QU' il est opportun de modifier la r solution 2023-234 afin d'ajouter et de retirer des fonctionnaires d sign s   l'application r glementaire;

CONSID RANT QUE des patrouilleurs communautaires ont  t  embauch s par les r solutions 2025-166 et 2024-361 et qu'ils sont responsables de l'application du r glement 552-2019 relatif aux nuisances et ses amendements;

CONSID RANT QU' une cheffe de division secteur environnement a  t  embauch e par la r solution 2025-084 et qu'elle est responsable d'appliquer des dispositions des r glementations en mati re d'urbanisme et de nuisances.

POUR CES MOTIFS,

2025-325

il est propos  par M. Richard H tu et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents :

De retirer la nomination de fonctionnaire d sign  de M^{me}  mie Labont -David et de M. Gabriel Coulombe de la r solution 2023-234;

De nommer, pour l'application des dispositions du r glement 552-2019, M. S bastien Chayer et M^{me} Sonia Ulrich. Cette d signation prendra fin avec la fin du lien d'emploi;

De nommer, en plus des fonctionnaires d sign s par la r solution 2023-234, M^{me} Ariane Lafreni re pour l'application des r glementations 619-2021, 620-2021, 621-2021, 622-2021, 623-2021, 624-2021, 625-2021, 627-2021, 589-2020, 588-2020, 599-2020, 554-2019, 501-2017 et 552-2019   titre d'inspectrice municipale et/ou fonctionnaire d sign e. Cette d signation se terminera avec la fin du lien d'emploi;

De les autoriser    mettre des constats d'infraction;

Toute démarche légale ayant  t  entreprise par l'un ou l'autre de ces fonctionnaires d sign s est r solue conforme.

13. Amendement aux résolutions 2023-449 et 2024-250 - Nomination des fonctionnaires désignés à l'application réglementaire - Règlement 676-2023 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige

CONSIDÉRANT QUE l'administration et l'application de la réglementation sur le déneigement et l'enlèvement de la neige de la Municipalité de Chertsey sont confiées à certains fonctionnaires désignés, notamment au Service des travaux publics, ainsi que notre patrouille communautaire;

CONSIDÉRANT QU' il est obligatoire d'identifier le ou les fonctionnaires désignés à l'application réglementaire par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de modifier la résolution 2024-250 afin d'ajouter des fonctionnaires désignés à la l'application règlementaire;

CONSIDÉRANT QUE des patrouilleurs communautaires ont été embauchés par les résolutions 2025-166 et 2024-361 et qu'ils sont responsables de l'application du règlement 676-2023 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige et ses amendements, ainsi que du règlement 704-2024 en matière de stationnement sur les chemins et aires publics et ses amendements.

POUR CES MOTIFS,

2025-326

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer, en plus des fonctionnaires désignés par les résolutions 2023-449 et 2024-250, M. Sébastien Chayer et M^{me} Sonia Ulrich pour l'application du règlement 676-2023. Cette désignation prendra fin avec la fin du lien d'emploi;

De nommer, en plus des fonctionnaires désignés par les résolutions 2023-449 et 2024-250, M. Sébastien Chayer et M^{me} Sonia Ulrich pour l'application du règlement 704-2024. Cette désignation prendra fin avec la fin du lien d'emploi;

De les autoriser à émettre des constats d'infraction;

Toute démarche légale ayant été entreprise par l'un ou l'autre de ces fonctionnaires désignés est résolue conforme.

14. Octroi de contrat - Artelia Canada inc. - Appel d'offres public AP25-003 - Services professionnels - Mise aux normes de trois stations de pompage pour les eaux usées

2025-327

À la suite de l'ouverture de soumissions du 25 septembre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public AP25-003, il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour les services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la mise aux normes de trois stations de pompage pour les eaux usées à l'entreprise Artelia Canada inc., laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix indiqués au formulaire de soumission, pour un montant de 237 193,43 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

15. Octroi de contrat - Plomberie Spec 360 inc. - Demande de prix G25-024 - Services de plomberie - Immeubles municipaux (2026-2027-2028)

2025-328

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, à la compagnie Plomberie Spec 360 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de plomberie pour l'ensemble des infrastructures municipales (9 bâtiments) et de défrayer, à cette fin, un coût total de 65 501,26 \$ (taxes incluses) pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028, dans le cadre de la demande de prix G25-024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

16. Renouvellement de contrat - Ventilation F. Rivest inc. - Climatisation et chauffage des immeubles municipaux (2026-2027-2028)

2025-329

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, avec la compagnie Ventilation F. Rivest inc., le contrat d'entretien annuel du système de climatisation et de chauffage de l'hôtel de ville, de la salle communautaire et de la bibliothèque municipale, au coût total de 7 553,86 \$ taxes incluses) pour une durée de trois ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

17. Renouvellement du contrat de service (à entériner) - Ticketpro inc. - Billetterie - Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise, depuis 2019, le logiciel de billetterie Ticketpro pour la gestion et la vente des billets de spectacles présentés à La Belle Église;

CONSIDÉRANT QUE cette plateforme est déjà bien intégrée aux opérations du Service des loisirs et de la culture.

POUR CES MOTIFS,

2025-330

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le renouvellement de contrat de service avec la firme Ticketpro inc. pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2029, selon les termes et conditions décrits au contrat en date du 1^{er} août 2025. Le contrat sera reconduit aux conditions qui prévalent au moment du renouvellement, et ce, pour des périodes successives d'une durée de douze (12) mois. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de service pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18. Adoption des comptes fournisseurs

2025-331

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués au 24 septembre 2025 au montant de 1 184 391,17 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 24 septembre 2025, au montant de 167 820,09 \$ et en autorise le paiement.

Directeur général et greffier-trésorier

19. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 24 septembre 2025.

20. Dépôt des états financiers comparatifs 2024-2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal les états financiers comparatifs 2024-2025, tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, préparés en date du 31 août 2025.

21. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

22. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

23. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

24. Levée de la séance

2025-332

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse